

11731/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 23 septembre 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 23 septembre 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

Bruxelles, le 18 septembre 2026
(OR. en)

11731/26

INST 285
CMPT 7

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre de la Cour des
comptes

DÉCISION (UE) 2026/... DU CONSEIL

du ...

portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286,
paragraphe 2,

vu la proposition de la République d'Autriche,

vu l'avis du Parlement européen¹,

¹ Avis du 16 septembre 2026 (non encore paru au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) Le mandat de M^{me} Helga BERGER est arrivé à expiration le 31 juillet 2026.
- (2) La République d'Autriche a proposé la nomination de M. Gerald LOACKER en tant que membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2032.
- (3) Il convient dès lors de nommer un membre à la Cour des comptes,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Gerald LOACKER est nommé membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2032.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente
